

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 décembre 2016

– Point 2 de l'ordre du jour –

Délibération 2016-15

**Relative au compte financier de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS)
pour la période du 01/01/2016 au 30/04/2016**

Le Conseil d'Administration de Santé publique France

DECIDE

- D'approuver le compte financier de l'exercice 2016, pour la période du 01/01/2016 au 30/04/2016 ;
- D'affecter le résultat déficitaire de 17 809 501,61 € au compte de réserve.

Compte tenu de ces éléments, le compte de réserve de l'exercice après affectation s'élève à 315 685 412,25 €, et les capitaux propres s'élèvent à 315 685 412,25 €.

Fait à Saint-Maurice, le 14/12/2016

Délibération rendue exécutoire
le : 11 janvier 2017

Signé

Lionel COLLET
Président du Conseil d'Administration